

BILAN DES DEGATS CAUSES PAR LE TREMBLEMENT DE TERRE DU TOHOKU

25 mars 2011

Centre Japonais des Collectivités Locales – CLAIR Paris

1 DONNEES SUR LE SEISME (source : Agence météorologique)

Date et heure d'apparition : 11 mars 2011 à 14h46

Epicentre : Au large de la côte de Sanriku (latitude 38,1°, longitude 142,9°)

Profondeur de l'épicentre : 24 km

Intensité du séisme : Magnitude 9,0

Envergure selon les lieux (à partir de magnitude 6,0)

Magnitude 7,0 : département de Miyagi

Au-dessus de 6,5 : départements de Miyagi, Fukushima, Ibaraki, Tochigi

En-dessous de 6,5 : départements de Miyagi, Fukushima, Ibaraki, Tochigi, Iwate, Gunma, Saitama, Chiba

2 BILAN DES PERTES (Rapport de l'Agence nationale de la police au 25/03/11 Voir tableau ci-joint)

▶ Pertes humaines Décès : 10 066 Disparus : 17 443 Blessés : 2 777

▶ Bâtiments détruits Totalement : 18 776 Partiellement : 6 513

Endommagés : 108 397

▶ Nombre total de réfugiés : 244 361 personnes

Pertes économiques

→D'après le Bureau du cabinet du gouvernement (23/03/11) :

De 16 à 25 000 milliards de yens (environ 140 à 220 milliards d'euros)

→D'après la Banque mondiale (21/03/11)

235 milliards de dollars (environ 165,6 milliards d'euros)

3 AIDE DEMANDEE PAR LES PRINCIPAUX DEPARTEMENTS SINISTRES (au 21/03/2011)

Département d'Iwate

- Dons destinés au département pour la reconstruction (compte bancaire ouvert au Japon)

- Dons à redistribuer aux sinistrés (compte bancaire ouvert au Japon, des précisions en anglais sont disponibles sur leur site pour les dons en provenance de l'étranger : http://sv032.office.pref.iwate.jp/~bousai/taioujoukyou/gienkin_kaigai2.pdf)
- Aide matérielle (en grande quantité uniquement et prise en charge des frais d'acheminement par le donateur, contact préalable avec le département nécessaire)

Département de Miyagi

- Dons destinés au département pour la reconstruction (compte bancaire ouvert au Japon)
- Dons à redistribuer aux sinistrés (compte bancaire ouvert au Japon)
- Aide matérielle (en grande quantité uniquement et prise en charge des frais d'acheminement par le donateur, contact préalable avec le département nécessaire)

Département de Fukushima

- Dons destinés au département pour la reconstruction (compte bancaire ouvert au Japon)
- Dons à redistribuer aux sinistrés (compte bancaire ouvert au Japon)
- Aide matérielle (en grande quantité uniquement et prise en charge des frais d'acheminement par le donateur, contact préalable avec le département nécessaire)

Exemple d'aide reçue depuis l'étranger :

- Province du Zhejiang en Chine : don de 12 millions de yens / environ 85 000 euros reçu via le département de Shizuoka, avec lequel elle est jumelée.

4 DONS RECUEILLIS PAR L'AMBASSADE DU JAPON EN FRANCE

Un compte bancaire a été ouvert en France afin de recueillir les dons de particuliers, d'entreprises ou autres en provenance de l'étranger. L'ensemble des dons sera transféré à la Croix Rouge du Japon

http://www.fr.emb-japan.go.jp/actualite/2011/communique_seisme_16_3_2011.html

5 DONS RECUEILLIS PAR DES ORGANISATIONS RECONNUES EN FRANCE

Les ONG suivantes acceptent également des dons pour les victimes du séisme.

<http://www.fondationdefrance.org/>

<http://www.croix-rouge.fr/>

<http://www.secourspopulaire.fr/>

<http://www.secours-catholique.org>

La ville de Paris s'est par ailleurs associée à ces ONG pour recueillir des dons :

http://www.paris.fr/accueil/accueil-paris-fr/seisme-au-japon-dispositif-d-aide-a-la-population-japonaise-organise-par-la-ville-de-paris/rub_1_actu_98016_port_24329

Cités Unies France ouvre un fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises pour le Japon :

<http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article1228>

6 INFORMATIONS SUR LA SECURITE

► Organisation de l'aviation civile internationale (18/03/2011)

Selon les tous derniers renseignements fournis par l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation maritime internationale et l'Organisation de l'aviation civile internationale, les opérations aériennes et maritimes internationales peuvent se poursuivre normalement à destination et en provenance des principaux aéroports et ports du Japon.

► Organisation mondiale de la santé (19/03/2011)

L'OMS ne recommande aucune restriction générale sur les voyages vers le Japon. Les voyageurs doivent toutefois éviter de se rendre dans les zones les plus touchées par le séisme et le tsunami en raison de la désorganisation des services et des opérations de secours en cours concernant notamment la situation d'urgence nucléaire.